

LICENCE D'UTILISATION DU THESAURUS MOTBIS

ENTRE

Réseau Canopé, établissement public national à caractère administratif, régi par les articles D. 314-70 et suivants du Code de l'éducation, dont le siège est situé à Téléport 1, @4, CS 80158, 86961 Futuroscope Cedex, représenté par son Directeur général, Monsieur Jean-Marie Panazol,

Ci-après désigné « **Réseau Canopé** »,

ET

Etablissement :

N° SIRET :

Siège social :

Email :

Représenté par Madame/Monsieur, en qualité de
..... (fonction)

Ci-après désigné « **le bénéficiaire** »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

Réseau Canopé est un établissement public national à caractère administratif qui exerce une mission d'édition, de production, de développement et de mise à disposition de ressources et de services éducatifs à destination des enseignants, des communautés éducatives et universitaires, des écoles et des établissements d'enseignement scolaire.

Dans le cadre de ses missions, Réseau Canopé a créé le Thésaurus Motbis (ci-après « Thésaurus Motbis ») dont il détient à titre exclusif les droits de propriété intellectuelle.

Le bénéficiaire s'est rapproché de Réseau Canopé afin d'obtenir une licence d'utilisation du Thésaurus Motbis.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente licence a pour objet de déterminer les conditions et modalités d'utilisation du Thésaurus Motbis 2018 par le bénéficiaire.

ARTICLE 2 : DROITS CONCEDES

Réseau Canopé accepte de concéder au bénéficiaire le droit non exclusif d'usage du Thésaurus Motbis à des fins documentaires et pédagogiques dans le cadre des activités de son établissement.

Cette licence d'utilisation est accordée pour l'intégration du Thésaurus Motbis dans un logiciel documentaire utilisé par le bénéficiaire, dans le cadre de ses activités internes, à l'exclusion de toute autre utilisation par un tiers.

Le bénéficiaire est autorisé à intégrer le Thésaurus Motbis au logiciel documentaire qu'il utilise à des fins de description documentaire. Le bénéficiaire peut ainsi mettre à disposition de son public, pour consultation, les notices indexées à l'aide du Thésaurus Motbis, que ce soit par le biais d'un catalogue documentaire accessible en interne ou ouvert au public en ligne.

Le bénéficiaire n'est pas autorisé à :

- proposer, à titre gratuit ou payant, le Thésaurus Motbis en consultation sur Internet par le biais de l'interface de consultation fournie par l'éditeur du logiciel documentaire ;
- mettre à disposition du public ou partager, à titre gratuit ou payant, tout ou partie du fichier du Thésaurus Motbis avec tout tiers non autorisé ;

Il est précisé que la consultation en ligne du Thésaurus Motbis se fait uniquement dans l'interface disponible à l'adresse : <http://www.cndp.fr/thesaurus-motbis/site/>.

- modifier le fichier du Thésaurus Motbis sous quelque prétexte que ce soit.

ARTICLE 3 : TARIFS

La présente licence d'utilisation est accordée en contrepartie d'un prix annuel fixé comme suit, en fonction de l'effectif et/ou de la catégorie de l'établissement bénéficiaire :

Ecoles primaires	50€
Collèges (moins de 300 élèves)	100€
Collèges (à partir de 300 élèves)	150€
Lycées (moins de 600 élèves)	200€
Lycées (à partir de 600 élèves)	250€
Etablissements d'enseignement supérieur (ESPE, universités...), organismes de formation, entreprises et autres types de structures	250€

Les tarifs peuvent être révisés annuellement.

ARTICLE 4 : MODE DE PAIEMENT

Le bénéficiaire dispose, à son choix, des modes de paiement suivants : chèque, virement ou mandat administratif pour les établissements publics français.

L'acquéreur garantit Réseau Canopé qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi.

ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION DU THESAURIS MOTBIS

Le Thésaurus Motbis sera transmis par Réseau Canopé au bénéficiaire sous forme de lien permettant d'accéder au fichier informatique XML.

Le lien sera envoyé à l'adresse mél communiquée par le bénéficiaire une fois la licence acceptée et le paiement effectué.

Le bénéficiaire se charge lui-même de l'intégration de ce fichier dans son logiciel documentaire.

Conformément à l'article 6 ci-dessous, Réseau Canopé n'assure aucun service d'assistance technique pour l'intégration ou l'utilisation du Thésaurus Motbis.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

L'intégration du Thésaurus Motbis dans le logiciel est à la charge du bénéficiaire. Elle est mise en œuvre sous la seule responsabilité du bénéficiaire.

Réseau Canopé ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de difficultés d'intégration et/ou de dommages subis par le bénéficiaire ou des tiers et résultant directement ou indirectement de l'intégration et/ou de l'utilisation du Thésaurus Motbis.

ARTICLE 7 : CREDITS

Le bénéficiaire fera figurer dans son logiciel documentaire, son catalogue interne, et/ ou son catalogue en ligne :

- le nom du Thésaurus Motbis en majuscules sous la forme : « MOTBIS » ;
- la version : 2018 ;
- le copyright : © Réseau Canopé ;
- le lien vers le site : <http://www.cndp.fr/thesaurus-motbis/site/>

ARTICLE 8 : DUREE

La présente licence est concédée pour une durée d'un an à compter de la date d'ouverture des droits d'accès. L'ouverture des droits intervient après acceptation de la licence et paiement du prix de la licence.

ARTICLE 9 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle attachés au Trésaurus Motbis appartiennent à Réseau Canopé. Toute atteinte à ses droits et/ou toute utilisation autre que celle autorisée dans le cadre de la présente licence donnera lieu à des poursuites.

ARTICLE 10 : LITIGES

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention, et à défaut de règlement amiable, relève de la compétence du tribunal administratif de Poitiers.

Fait en 3 (trois) exemplaires originaux à Chasseneuil, le.....

<p>Pour le bénéficiaire,</p> <p>Monsieur ou Madame</p> <p>Fonction :</p> <p>Signature précédée de la mention « lu et approuvé »</p>	<p>Pour Réseau Canopé,</p> <p>Le Directeur général,</p> <p>Monsieur Jean-Marie Panazol</p>
---	---